

AR PREFECTURE

016-200054047-20171009-2017_10_09_13-DE
Reçu le 19/10/2017

Vu la convention financière signée entre la commune et l'association Centre Socio-Culturel et Sportif du Confolentais au titre de l'année 2016 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention financière du Centre Socio Culturel du Confolentais du 06 juillet 2016 ;

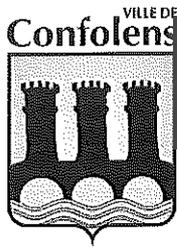
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte les termes de l'avenant n°2 décrit précédemment et à déduire l'avoir de 1 684.79€ sur le versement du solde de la subvention au Centre Socio-Culturel et Sportif au titre de l'année 2017.
- Autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les éléments nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 12 octobre 2017

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens





AR PREFECTURE

016-200054047-20171009-2017_10_09_13-DE
Reçu le 19/10/2017

Avenant n°2 à la Convention Financière 2016
Entre la Commune de Confolens et le Centre Socio-Culturel du
Confolentais du 13 Mai 2016.

Objet de l'Avenant :

L'avenant consiste à régulariser la subvention 2016 versée au Centre Socio-Culturel du Confolentais afin de financer l'animation des temps d'activités périscolaires.

La convention est modifiée comme suit :

Article 1 : Montant de la subvention à régulariser

Budget prévisionnel 2016	convention financière 2016	versement	réalisé 2016	<u>régularisation</u>
Actions culturelles (PAC)	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0 €
Administration générale	120 012,00 €	120 012,00 €	120 012,00 €	0 €
Coordination projets	20 057,00 €	20 057,00 €	20 057,00 €	0 €
TAP 1 ^{er} semestre	5 900,00 €	5 900,00 €	6 669,97 €	769.97 €
TAP 2 ^{ème} semestre (avenant n°1)	5 668,00 €	5 668,00 €	3 213,24 €	-2 454.76 €
Total subvention	161 637,00 €	161 637,00 €	159 952,21 €	-1 684,79 €

Article 2 : Modalités de Versement

Cet avoir de 1 684.79€ sera déduit sur le versement du solde de la subvention allouée au titre de l'année 2017.

Article 3 : Autres Articles

Les autres articles de la convention ne subissent aucune modification.

Fait en 3 exemplaires
A Confolens, le

Le Président(e),

Le Maire,
Jean-Noël DUPRÉ